

Foire aux questions

Centrale solaire en territoire du Ndakina — projet mené par les communautés abénaquises d'Odanak et de Wôlinak en partenariat avec la MRC de Bécancour.

01 Le projet est-il déjà approuvé ou encore en développement ?

Le projet est dans l'attente des résultats de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour le moment.

02 Pourquoi ce site a-t-il été retenu pour accueillir une centrale solaire ?

Le site a été retenu à la suite d'analyses préliminaires prenant en compte plusieurs critères, notamment le potentiel solaire, la proximité du réseau électrique, les caractéristiques du terrain, la proximité des besoins énergétiques régionaux et les considérations environnementales.

03 À quoi servira l'électricité produite par la centrale solaire ?

L'électricité produite par le projet Kizosoo sera injectée dans le réseau d'Hydro-Québec afin de contribuer à l'approvisionnement en énergie des ménages, des commerces, des institutions et des entreprises du Québec. Cette production viendra soutenir la demande croissante en électricité locale associée notamment à l'électrification des usages (transports, bâtiments, industrie, etc.). En ajoutant une nouvelle source de production renouvelable au réseau, Kizosoo contribuera à soutenir les besoins énergétiques actuels et futurs du Québec de manière durable.

04 Le projet sera-t-il visible depuis les routes ou les habitations voisines ?

Les installations de la centrale solaire constituent des infrastructures fixes et discrètes dont la hauteur demeure généralement limitée. L'intégration du projet au paysage fait partie des éléments considérés dès sa conception. Les études réalisées contribueront à définir les approches les mieux adaptées au milieu afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les usages environnants.

05 Les panneaux solaires peuvent-ils créer de l'éblouissement ou du miroitement ?

Les panneaux solaires sont conçus pour capter la lumière du soleil plutôt que pour la réfléchir. Bien qu'un certain niveau de réflexion puisse se produire dans certaines conditions, les panneaux photovoltaïques modernes sont généralement dotés de revêtements antireflets qui réduisent cet effet. Les risques d'éblouissement sont donc généralement faibles et feront l'objet d'évaluations dans le cadre du développement du projet, au besoin. La configuration du site et l'aménagement des installations seront également pris en compte afin de limiter les impacts potentiels sur les récepteurs sensibles à proximité du projet.

06 Le projet générera-t-il du bruit pendant l'exploitation ?

Une centrale solaire photovoltaïque génère de faibles niveaux sonores pendant son exploitation. Les principales sources sonores sont associées à certains équipements électriques, comme les onduleurs et les transformateurs. Ces équipements sont habituellement regroupés au cœur de la centrale, ce qui contribue à réduire le niveau sonore perçu à ses limites et à diminuer les risques de nuisances sonores pour les secteurs avoisinants. Les niveaux sonores et leur perception dans le milieu environnant seront évalués dans le cadre des études requises, et le projet devra respecter les normes et exigences applicables.

07 Quels impacts temporaires sont à prévoir pendant les travaux ?

Comme pour tout projet de construction, certains impacts temporaires pourraient être observés pendant la période des travaux, notamment une augmentation de la circulation de véhicules et d'équipements, la présence de bruit ainsi que des activités de préparation et d'aménagement du site. Des mesures de gestion appropriées seront définies dans le cadre de la planification du projet et conformément aux exigences applicables afin de limiter les inconvénients pour les usagers du territoire.

08 Quels impacts le projet pourrait-il avoir sur l'hydrologie, la faune et la flore, et quelles mesures sont prévues pour les limiter ?

Les effets potentiels du projet sur l'hydrologie, la faune et la flore feront l'objet d'évaluations dans le cadre des études environnementales et des processus d'autorisation applicables. Ces analyses permettront d'identifier les enjeux présents sur le site et, le cas échéant, de définir des mesures adaptées pour éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels conformément aux exigences réglementaires. Le projet sera développé dans le respect des normes environnementales en vigueur.

09 Quelles retombées locales sont prévues pour la municipalité ou la communauté ?

Le projet devrait générer des retombées économiques locales, notamment le recours à des entreprises et fournisseurs régionaux ainsi que le versement de redevances applicables. Des entreprises locales pourraient également être sollicitées pour assurer certaines activités liées à l'exploitation du site, notamment l'entretien des installations, le déneigement, la gestion de la végétation et d'autres services de maintenance courante.

10 Que se passera-t-il à la fin de la durée de vie du projet ?

À la fin de sa vie utile, la centrale solaire pourra être modernisée avec de nouveaux équipements ou démantelée. Dans ce dernier cas, les panneaux, structures et équipements seront retirés, les matériaux recyclables valorisés et le site remis en état conformément aux exigences réglementaires et aux engagements du projet.
